

UNIVERSITÉ DE FRANCE — ACADÉMIE DE NANCY

RENTÉE SOLENNELLE
DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY

Le 28 Novembre 1882

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

—
1883

PAROLES

PRONONCÉES

SUR LA TOMBE DE M. ERNEST DUBOIS

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE NANCY

PAR M. LEDERLIN, DOYEN, LE 9 AVRIL 1882

MESSIEURS,

La Faculté de Droit de Nancy vient d'éprouver une de ces douleurs qui, dans les compagnies comme dans les familles, ont un long et profond retentissement. Un de ses maîtres les plus savants et les plus distingués, un professeur également aimé et estimé de ses collègues et de ses élèves, lui a été enlevé dans la force de l'âge, dans toute la maturité d'un talent éprouvé. Pendant plus de trois mois, nous l'avons vu souffrir d'un mal qui ne devait point pardonner, hélas ! et qui, dès le début, s'était révélé par les symptômes les plus redoutables. Les premiers dangers, pourtant, avaient pu être conjurés, et l'espoir semblait nous être rendu ; nous savions trop combien il était nécessaire aux siens, dont il était l'âme et le soutien, nous savions aussi quelle place il tenait dans notre École, sa seconde famille ; notre affection ne pouvait admettre l'idée d'une séparation aussi douloureuse ; elle n'a pu nous être épargnée cependant, malgré la science, dont la fidèle amitié de ses docteurs semblait augmenter encore les ressources, malgré le dévouement infatigable d'une épouse, vaillante entre toutes.

Ernest DUBOIS naquit à Sens, le 9 décembre 1837. Élève de la Faculté de Droit de Paris, il y obtint, en 1860, le grade de docteur, après des épreuves justement remarquées. Dès la même année, il fut appelé à prendre part aux travaux de la Faculté de Droit de Strasbourg. Il y montra, dans un cours d'*Introduction à l'étude du Droit*, les qualités qui le désignaient pour l'agrégation et le professorat. En 1864, il conquit, dans un brillant concours, le titre d'agrégé et fut chargé d'un cours de *Droit civil* à la Faculté de Grenoble. Un an après, l'enseignement du *Droit romain* lui fut confié à Nancy, comme suppléant d'abord, puis, dès que son âge le permit, à titre définitif. Il y joignit plus tard celui du *Droit civil approfondi dans ses rapports avec l'Enregistrement*, qu'il changea, après quelques années, contre le cours d'*Histoire du Droit romain et du Droit français*.

Doué d'une érudition aussi solide que variée, d'un esprit fin et pénétrant, il exposait avec une égale précision, une égale lucidité les principes fondamentaux du droit et les difficultés souvent ardues de la science. Mais, si vivante que fût sa parole, il n'a pas voulu ne confier qu'à elle seule tout son enseignement. Il nous a laissé de son cours de Droit romain un *Programme*, dont la modeste apparence cache sur plus d'un point des vues ingénieuses et fécondes. Dans une savante *leçon d'ouverture*, il a tracé avec ampleur le cadre de son cours d'Enregistrement, et, en même temps qu'il nous l'a conservée par l'impression, il l'a enrichie d'importantes communications sur la législation et la bibliographie de notre droit fiscal.

Aucune branche de la science du droit et de celles qui en sont voisines n'était restée en dehors de ses patientes investigations. Le droit romain, le droit civil français, le droit international privé, l'enregistrement, l'épigraphie, la linguistique lui ont fourni tour à tour le sujet d'études consciencieuses et approfondies, dont plusieurs attestent à un haut degré la vigueur et l'originalité de son esprit.

Il y a un an à peine, il terminait une œuvre magistrale, par laquelle il a rendu un service signalé aux études de droit romain, et grandement honoré la science française : j'ai nommé son édition des *Institutes de Gaius*. Le monde savant a justement admiré l'exactitude, la fidélité, la science infinie dont il a fait preuve dans cette œuvre considérable. Jamais, peut-être, il n'avait montré une aussi vive passion de l'étude, une ardeur aussi infatigable que dans ce travail, qui s'élargissait sans cesse sous sa main, au fur et à mesure que le but semblait se rapprocher davantage.

Des travaux de cette importance étaient bien faits pour lui assurer une place exceptionnelle au milieu de nous : l'honneur en rejaillissait sur la Faculté tout entière. Mais ce qui nous attachait surtout à lui, c'étaient l'aménité de ses relations, sa sincérité en toutes choses, son affectueuse confraternité ; nous n'oublierons jamais le charme que répandaient autour de lui la distinction de son esprit et les qualités de son cœur. Ses élèves aussi savaient apprécier dans leur maître chéri, à côté de sa science profonde, le vivant intérêt, la constante affection dont il était animé envers eux.

A l'étendue de notre perte, à la grandeur de notre deuil, nous pouvons juger du vide que son départ laisse à son foyer domestique. Chacun de nous a été témoin du bonheur qu'il y goûtait, auprès d'une compagne étroitement associée à toutes ses pensées, à toutes ses aspirations, auprès de ses enfants, sur lesquels il veillait avec la plus tendre sollicitude, et qui lui avaient donné déjà et lui promettaient encore bien des sujets de joie. S'il n'y a point, en un pareil malheur, de consolations humaines, puissent-ils du moins trouver dans notre profonde sympathie quelque adoucissement à leur douleur, et veuille la Providence, dont il ne nous appartient pas de sonder les desseins, les soutenir dans l'épreuve qu'elle leur réservait !
